

NOTE DE PRÉSENTATION DU RÉSULTAT 2022 ET AFFECTATION SUR LE BP 2023

	Résultat de clôture 2021	Affectation inv (c/1068)	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022	RAR dépenses	RAR recettes	Résultat final 2022
Investissement	-443 659,11		-636 748,17	-1 080 407,28	-342056,57	169 800,65	1 252 663,20
Fonctionnement	2 732 403,96	729 949,34	692 452,92	2 694 907,54	0	0	2 694 907,54
Fonctionnement	2 288 744,85		55 704,75	1 614 500,26			1 442 244,34

Le résultat final de l'exercice 2022 est constitué du résultat cumulé des deux sections sur les exercices N et N-1 auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Ici, le résultat d'exécution de l'année N (2022) est égal à 55 704,75 € (cumul de l'excédent de la section de fonctionnement et du déficit de la section d'investissement).

A ce résultat s'ajoute le résultat de clôture N-1 (2021) d'un montant de 2 288 744,85 € auquel on retire la part excédentaire capitalisée (729 949,34 € affectés à la couverture du déficit d'investissement 2021).

Le résultat cumulé des deux sections sur les deux exercices (1 614 500,26 €) forme le résultat de clôture N (2022), auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser (- 172 255,92 €) pour obtenir le **résultat final 2022** égal à **1 442 244,34 €**.

L'affectation des résultats de l'exercice écoulé s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Résultats de clôture 2022		
Investissement	-1 080 407,28	Affectation au c/001 (DI) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 080 407,28
Fonctionnement	2 694 907,54	Affectation au c/1068 (RI)	1 252 663,20
		Affectation au c/002 (RF) - Résultat de fonctionnement reporté	1 442 244,34
Résultat 2022	1 614 500,26		

Le résultat à affecter au BP 2023 est le résultat de clôture de fonctionnement 2022 (soit 2 694 907,54 €).

Cette affectation doit couvrir, à minima, le besoin de financement de la section d'investissement (cumul du résultat de clôture en investissement et du solde des restes à réaliser, soit 1 252 663,20 €).

Le reste est reporté en recettes de fonctionnement du BP 2023, au chapitre 002.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est simplement reporté en section d'investissement au BP 2023 (en dépense au chapitre 001).

Vougy, le 28 mars 2023
 Le Maire
 MASSAROTTI

